

# LEMPOLI

ACCUEIL DE LOISIRS  
PÉNISCOLAIRE MUNICIPAL

NIVEAU  
CP/CE1

## SABLES ÉLÉMENTAIRE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS  
DU 24 AVRIL AU 7 JUILLET 2023 INCLUS  
INSCRIPTIONS OUVERTES DU 20 MARS AU 7 AVRIL

Riorges  
LA VILLE NATURE

## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DE 16H15 À 17H30

*Adhésion annuelle par enfant : 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial,  
pour une participation illimitée aux activités (sous réserve de places disponibles)*

### LUNDI

**ATELIER CRÉATIF** Pour les petits créateurs, les enfants qui aiment fabriquer, c'est l'atelier idéal. Confectionne des objets, bijoux et ornements ! *Atelier encadré par le Nana Avdikian.*

### MARDI

**TENNIS** Tu vas pouvoir t'essayer à ce sport de raquettes sur les courts de tennis riorgois, sous la houlette d'un spécialiste. \*Raquettes et balles adaptées et prêtées.  
*Atelier encadré par Hugo Grolière du Club Riorgois de Tennis.*

### JEUDI

**LA MAIN À LA PÂTE** Réalisations et créations manuelles (sculpture, poterie, décoration) avec des moulages en argile, pâte à sel ou pâte à papier. *Atelier encadré par Béatrice Combarat.*

### VENDREDI

**BASKET** Saisis la balle au bond en t'inscrivant à cet atelier ! Tu vas pouvoir apprendre à dribbler et à marquer des paniers. *Atelier encadré par Maxime Jaquet du BGR.*  
**DU ATELIER MOULAGE** De l'eau, du plâtre, de la peinture et des moules. Voilà, c'est tout ! Tu vas pouvoir créer tes propres figurines et jouer avec. *Atelier encadré par Evelyne Chauvonn.*



*Toutes les activités sont susceptibles de se dérouler à l'extérieur de l'école avec déplacement à pied ou en car et peuvent être remplacées si une opportunité se présente (spectacles, visites, etc.).*

*Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes pour l'enfant.  
Il est préférable que celui-ci choisisse librement !*

## AUTRES POSSIBILITÉS APRÈS LA CLASSE

### ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H15 À 17H15

Service gratuit ouvert à tous.  
Inscription auprès des enseignants.

### GARDERIE PÉNISCOLAIRE DE 16H15 À 18H30

Service gratuit réservé aux enfants dont les deux parents justifient qu'ils travaillent ou ont des contraintes d'emploi du temps particulières.  
Dégénération possible entre 17h15 et 17h30 si frère ou sœur en activité. Tempo - contactez le service Enseignement.

# S'INSCRIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

## INSCRIPTION EN MAIRIE

Si votre enfant n'était pas inscrit lors des premières périodes, une inscription préalable en mairie est nécessaire pour bénéficier de l'ensemble des services proposés. La sélection des activités se fait ensuite sur le Portail Famille, accessible depuis le site de la Ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).

Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent se rendre au service Enseignement pour les inscriptions et pour la sélection des activités de chaque trimestre.

Pour rappel, Tempo fonctionne sur la base d'une adhésion annuelle de 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial (20€ pour les non-Riorgeois). Les garderies et études sont, quant à elles, des services gratuits.

## PIÈCES À APPORTER POUR L'INSCRIPTION

Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, un justificatif de domicile, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire (disponibles en mairie ou téléchargeables sur le Portail Famille).

Pour bénéficier du tarif selon le quotient familial, fournir soit : une attestation de quotient familial CAF, votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource impossible. *Si vous avez déjà fait calculer votre quotient familial pour la restauration scolaire ou Loisiriorges, il n'est pas nécessaire d'effectuer à nouveau cette formalité.*

## DU 20 MARS AU 7 AVRIL SÉLECTIONNEZ LES ACTIVITÉS EN LIGNE

Pour l'accueil périscolaire, l'année est divisée en trois périodes. Une sélection des activités est nécessaire pour chaque période, elle s'effectue sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la Ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr). Choisir « Inscrire les enfants à de nouvelles activités », puis sélectionner « Centre de loisirs ».

La sélection des activités de la troisième période (du 24 avril au 7 juillet 2023) est ouverte du 20 mars au 7 avril inclus. La validation des choix sera consultable sur le Portail Famille, dans la rubrique « Visualiser les activités de mes enfants », à partir du lundi 10 avril.



# POUR TOUT RENSEIGNEMENT

SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69 - [service.enseignement@riorges.fr](mailto:service.enseignement@riorges.fr)

SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24 - [service.jeunesse@riorges.fr](mailto:service.jeunesse@riorges.fr)

[WWW.RIORGES.FR](http://WWW.RIORGES.FR)

